

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 29 septembre 1994
Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2022

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2021, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 qui font ressortir des sommes distribuables de 683.871,522 Dinars, ainsi que les opérations mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes et le rapport du Conseil d'Administration. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des sommes distribuables de l'exercice 2021 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration. Le dividende sera mis en paiement à raison de **14,327 Dinars** par action, à compter du **31 mars 2022**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois (3) ans les mandats d'administrateurs de M. Mohamed HADDAR et de la Générale de Participations de Tunisie SICAF. Ces mandats prendront fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Président Directeur Général à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.